

COMPTE RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL du Mercredi 4 mars 2020 à 19 heures 30.

Date de la convocation : **25 février 2020**Date d'affichage : **25 février 2020**

Présents : Patrick BAVOUX, Maurice MARECHAL, Christophe TEILLARD, Didier CHARVET, Bruno BUIRON, Yann BERTHILLIER, Bruno GAILLARD, Christelle GLASSON, Antoine GROS, Jocelyne GAILLETON, Jean-François POUPON et Laurence BAVOUX

Absentes excusées : Laurence BORNEAT et Françoise CASTEL

Absent : Gaëtan PERRON

Pouvoir : Laurence BORNEAT donne pouvoir à Christophe TEILLARD
Françoise CASTEL donne pouvoir à Bruno BUIRON

Secrétaire : Maurice MARECHAL

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 5 FEVRIER 2020

Le compte-rendu du conseil municipal du 5 février 2020 est approuvé à l'unanimité sans remarque.

COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Maurice MARECHAL, 1er adjoint délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par Monsieur Patrick BAVOUX, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi pour

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou
	Déficit	Excédents	Déficit	Excédents	Déficit	Excédents
Résultats reportés		182 487.21	85 305.26		85 305.26	182 487.21
Opérations de l'exercice	556 946.95	600 222.35	172 387.74	223 447.81	729 334.69	823 670.16
TOTAUX	556 946.95	782 709.56	257 693.00	223 447.81	814 639.95	1 006 157.37
Résultats au 31/12/2019		225 762.61	34 245.19			191 517.42
Restes à réaliser	0.00	0.00	27 610.34	6 750.00	27 610.34	6 750.00
TOTAUX CUMULES	556 946.95	782 709.56	285 303.34	230 197.81	842 250.29	1 012 907.37
RESULTATS DEFINITIFS		225 762.61	55 105.53			170 657.08

2. Constate pour la comptabilité principale, que pour chacune des comptabilités annexes les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU COMPTABLE
DRESSE PAR MADAME AGNES BONNAND RECEVEUR**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que ces opérations semblent régulièrement effectuées

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

AFFECTATION DES RESULTATS M14

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur BAVOUX Patrick, Maire,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2019

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'année 2019

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2018	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2019	RESTES A REALISER 2019	TRANSFERT DE RESULTAT PAR ONB	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
				Dépenses 27 610.34 €		
INVEST	- 118 182.28 €		51 060.07 €	6 750.00 €	32 877.02 €	- 55 105.53 €
FONCT	227 808.61 €	72 408.28 €	43 275.40 €	Recettes	27 086.88 €	225 762.61 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

DECIDE d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU	31/12 /2019
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	55 105.53 €
Solde disponible affecté comme suit : Report en investissement sur le 001	- 34 245.19 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	170 657.08 €

VOTE DES TROIS TAXES

Le Maire présente l'état de notification des taux d'imposition des trois taxes directes locales, et le détail des allocations compensatrices pour l'année 2020.

*Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé du Maire,
et après en avoir délibéré :*

DECIDE à l'unanimité, comme il s'y était engagé, de ne pas modifier le taux des trois taxes directes locales pour l'année 2020 :

- Taxe d'habitation : 12,10 %
- Taxe foncière bâti : 12,57 %
- Taxe foncière non bâti : 41,34 %

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2020

Le Maire :

- **PRESENTE** le budget primitif 2020 pour les sections de fonctionnement et d'investissement,
- **INDIQUE** que cette proposition de budget a été préparée par la commission finances.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

VOTE le budget primitif au chapitre pour les deux sections et également en section d'investissement à l'opération.

ADOpte le budget primitif 2020 (inclus avec les restes à réaliser) qui s'équilibre ainsi :

- dépenses et recettes de fonctionnement à : 716 537 €
- dépenses et recettes d'investissement à : 281 700 €

PREVISIONS BUDGETAIRES 2020 : INVESTISSEMENTS

Matériel : solde matériel mobilier pour école, téléphone école, store centre de loisirs, cylindres, branchement pour arrosage automatique des massifs, plaques de rues...

Toilettes publiques : solde des travaux

Aménagement du stade : dossier en cours

Travaux dans les différents bâtiments : Portes Garavand, secrétariat, local stock, derrière bar, câblage secrétariat ...

Cimetière : projet de réfection du mur à l'Est

Accessibilités : Contrôle ADAP

Extension du réseau électrique au Manillier : pour les futures constructions.

Lotissement ouest : acquisition de terrain, frais de notaire et de bornage des parcelles

Toiture Garavand : provision pour la réfection du toit

SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

Le Maire :

RAPPELLE que toute subvention doit faire l'objet d'une demande écrite auprès de la collectivité publique, même pour des subventions versées régulièrement chaque année. L'automatisme, ou la reconduction tacite sont des pratiques "anormales" au sens légal du terme. Les associations ont l'obligation de communiquer les pièces justificatives comme entre autres :

- ✓ Budget
- ✓ Bilan, Compte de résultat
- ✓ Compte rendu d'activité
- ✓ Tout document permettant d'apprécier l'activité et l'utilisation des fonds publics.

Enfin, tout refus de communiquer les documents demandés, peut entraîner l'annulation de l'attribution d'une subvention ou sa restitution (article 14 alinéa 3 du décret-loi du 2 mai 1938).

PROPOSE de verser les subventions aux associations après délibération du Conseil, suite à la réception des demandes.

DONNE lecture des demandes reçues à ce jour,

Après avoir ouï l'exposé du Maire, et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

DECIDE de reconduire les mêmes montants pour l'année 2020.

ACCEPTE de verser au profit des demandes reçues :

- une subvention de 114 € au profit du Club des retraités de Bénvy, de l'ADMR, et de l'association de pêche de Bénvy
- une subvention à l'association des jeunes pompiers de Coligny à hauteur de 10 € par pompier actif sur la commune soit 120 € (12 x 10 €),
- une subvention de 228 € pour le Sou des écoles,
- une subvention de 2 000 € au profit du Sou des écoles concernant les activités scolaires,
- une subvention de 70 € pour les Pupilles de l'Enseignement Public.

DOTATIONS 2020

Après discussion le conseil décide d'inscrire au budget primitif 2020 la somme de 1 000 € pour la médiathèque, 7 280 € pour la dotation des fournitures scolaires soit 80 € par enfant (91 enfants à la rentrée de septembre 2019) et 7 000 € pour les subventions aux associations.

CENTRE DE LOISIRS ET PAUSE MERIDIENNE

Didier CHARVET, adjoint en charge des affaires scolaires, présente :

- Le bilan 2019 constaté s'élève par un déficit de 4 639.26 € dont le détail est le suivant :
 - pour le centre de loisirs : un déficit de 7 024.57 €,
 - pour la pause méridienne : un excédent de 2 385.312 €.

Ce résultat tient compte du fait que seuls 2 agents ont participé à la surveillance de la cour de l'école pour la période du 1^{er} janvier au 3 juillet 2019, puis 3 agents de septembre à décembre 2019.

- La prévision du budget primitif 2020 s'élève à 49 620 € dont 10 300 € pour la pause méridienne et 39 320 € pour le centre de loisirs.
- Indique que les tarifs du centre de loisirs n'ont pas été augmentés depuis le 1^{er} janvier 2010. La tarification est établie sur la base d'une facturation à la demi-heure de présence de l'enfant. Le tarif horaire fait référence à deux tranches (A et B) liées au quotient familial de la famille de l'enfant. Il fait référence aux ressources imposables et à la composition de chaque famille.

Rappel de la tarification du centre de loisirs :

Tranche A dont le quotient familial \leq à 1050€ est 0.80 € / heure

Tranche B dont le quotient familial $>$ à 1050€ est 1.20 € / heure

Rappel de la tarification de la pause méridienne :

Tranche A dont le quotient familial \leq à 1050€ est 0.45 €

Tranche B dont le quotient familial $>$ à 1050€ est 0.50 €

Une étude sera réalisée pour une modification des tarifs pour la rentrée prochaine.

DEVIS

Câble HDMI pour l'école : acceptation du devis NEVEU pour un montant TTC de 147.60 € pour la classe des CM1-CM2.

Enlèvement et destruction d'archives confidentielles : acceptation du devis de l'ESAT du Pennessuy (ADAPEI de l'Ain) pour un montant HT de 99 € pour 9 ml.

Ce tarif comprend l'enlèvement des archives, la destruction par broyage et la fourniture d'une attestation de destruction selon la norme en vigueur

Travaux zinguerie à la médiathèque et à la salle Tilleul : acceptation de devis de NEVORET Régis pour un montant TTC de 539,23 € concernant :

D'une part, la reprise de l'angle complet (dépose/repose arêtiers, remplacement de deux équerres)

Et d'autre part, le remplacement de 3 ml de chéneaux au-dessus de la salle tilleul, façade nord,

Médiathèque : acceptation devis de APRESSE pour un montant TTC de 326 € pour les renouvellements des abonnements.

CONTRAT ATTADAP BATIMENTS COMMUNAUX

Bruno BUIRON, adjoint aux bâtiments donne lecture du projet de contrat avec la société Alpes Contrôles pour la réalisation des attestations d'achèvement dans le cadre d'un AD'AP pour un montant TTC de 1 200 € et précise que ses travaux devraient se réaliser vers la fin du semestre 2020.

*Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé du Maire-Adjoint,
et après en avoir délibéré :*

ACCEPTE et AUTORISE le Maire à signer le contrat de la société Alpes Contrôles pour un montant TTC de 1 200 €.

**MARCHES DES PRESTATIONS INTELLECTUELLES POUR L'EXTENSION
DE L'EQUIPEMENT SPORTIF ET FESTIF, AFIN D'ACCUEILLIR DES
MANIFESTATIONS CULTURELLES**

Le Maire :

- Rappelle la délibération du 11 décembre 2018 dans laquelle des consultations ont été lancées pour les missions de prestations intellectuelles, à savoir :
 - Coordination SPS
 - Contrôle technique
 - Réalisation du diagnostic amiante
 - Réalisation de l'étude de sol (Géotechnique).

- Donne lecture des offres réceptionnées pour la mission de :

Coordonnateur Sécurité et Protection de la Santé (CSPS) :

N°	ENTREPRISE Nom du candidat	Date et heure d'arrivée du pli	MONTANT € HT
1	PAGET CSPS	Non répondu (remplace par SANHARD)	
2	APAVE	mar. 04/02/2020 10:17	2 592,00 €
3	SOCOTEC	ven. 07/02/2020 11:12	2 120,00 €
4	SANHARD	lun. 03/02/2020 18:41	2 220,00€

Contrôle Technique (C.T.) :

N°	ENTREPRISE Nom du candidat	Date et heure d'arrivée du pli	MONTANT € HT
1	APAVE	mar. 04/02/2020 10:17	2 500,00 €
		240+240+2500	2 980,00 €
2	SOCOTEC	ven. 07/02/2020 11:12	3 130,00 €
3	ALPES CONTROLES	jeu. 06/02/2020 18:23	3 500,00€

Géotechnique (étude de sol) :

N°	ENTREPRISE Nom du candidat	Date et heure d'arrivée du pli	MONTANT € HT
1	ANTEMYS	mar. 11/02/2020 08:23	Refus surcharge de travail
2	CONFLUENCE	jeu. 30/01/2020 11:51	Refus surcharge de travail
3	AINGT		Pas de réponse
	CEBACO	BET proposé à la commune pour consultation sur simple devis	2 500,00 €

Diagnostic Amiante et Plomb avant travaux : (D.A.A.T)

N°	ENTREPRISE Nom du candidat	Date et heure d'arrivée du pli	MONTANT € HT
1	APAVE	jeu. 06/02/2020 16:25	1 056,00 €
2	JURIS	ven. 07/02/2020 11:08	382,00 €
3	DERBI	mer. 05/02/2020 19:33	380,00 €

Explication des calculs du choix selon le nombre des prélèvements :

	Plomb	Amiante	Prix/prélèvement	Nb de prélèvement moyen pour calcul		
DERBI		180	50	8	400	580,00 €
JURIS		250	33	8	264	514,00 €
APAVE	380	480	49	8	392	1 252,00 €

	Plomb	Amiante	Prix/prélèvement	Nb de prélèvement moyen pour calcul		
DERBI		180	50	4	200	380,00 €
JURIS		250	33	4	132	382,00 €
APAVE	380	480	49	4	196	1 056,00 €

Après avoir ouï l'exposé du Maire et délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE de retenir les entreprises suivantes pour :

- **Mission de Coordination SPS** : SOCOTEC pour un montant de 2 120 € HT (2 544 € TTC)
- **Mission de Contrôle technique** : APAVE pour un montant de 2 980 € HT (3 576 € TTC)
- **Mission de Réalisation du diagnostic avant travaux** : DERBI pour un montant de 380 € HT (456 € TTC)
- **Mission d'étude de sol** : CEBACO pour un montant de 2 500 € HT (3 000 € TTC)

AUTORISE le Maire ou un des adjoints à signer tous documents avec les entreprises retenues pour les missions de prestations intellectuelles.

BUREAU DE VOTE POUR LES ELECTIONS MUNICIPALES

Le conseil municipal définit le bureau de vote pour le 15 et 22 mars prochain.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Sinistre porte salle tilleul : Facture réglée pour un montant TTC de 3 286.98 €. L'assurance prend en charge pour un montant TTC de 2 984.82 €. Le remplacement du store n'est pas pris en charge.

Sinistre logement au 1 rue Clair Matin : Le montant total des travaux s'élève à 10 670.65 € euros TTC (3 518.15+ 3 833.50 + 3 003 + 316). Il est rappelé que la commune a décidé de refaire la totalité des travaux (changement évier + lavabo + douche + isolation).

L'assurance du locataire prend en charge un montant de 2 230.00 euros TTC.

L'assurance de la commune (Groupama) vétusté déduite remboursera un montant TTC de 2 870.24€ soit un reste à la charge de la commune de 5 570.41 euros.

Avis de naissance : Mia ANTUNES GUYOT, née le 19 février 2020 à VIRIAT et domiciliée 362 route de la Croix Carrée.

Compteur linky : Des installations de concentrateur sont en cours sur la commune en prévision de la poste des compteurs linky.

Piscine plein soleil : Après 9 mois de travaux, la piscine va rouvrir ses portes à compter du 9 mars. Les élèves de CE1 profitent de 7 séances d'enseignement à la natation jusqu'à la fin juin grâce à la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg en Bresse. A compter de l'année scolaire 2020-2021, les élèves bénéficieront de cycles de 10 séances pour les niveaux de classe de CE1 et CM1 avec la prise en charge des transports.

Abonnement téléphonique : Suite à une consultation auprès du même opérateur le cout global mensuel passe à 342.65 € TTC. La ligne du fax est supprimée.

PAV emballage : Une colonne de tri d'emballages supplémentaires a été posée au stade depuis le 28 février.

Lotissement ouest : Le permis d'aménager a été déposé par Ain Habitat.

Remerciements : Le Maire remercie l'ensemble du conseil du travail accompli ses six ans.

Dispositif HAISSOR : Un appel à candidatures est organisé par l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes et le Département de l'Ain pour l'attribution du forfait habitat inclusif en région Auvergne-Rhône-Alpes en faveur des personnes en situation de handicap et les personnes âgées en perte d'autonomie.

A ce titre, un courrier de soutien de la part de la mairie est adressé à l'ADAPA candidate à cet appel à projet. L'objectif de cette démarche est de permettre à nos administrés hébergés dans le cadre du dispositif HAISSOR de bénéficier d'un accompagnement plus soutenu et moins onéreux.

Conseil d'école du 18 février :

Le 26 mai prochain à la salle des fêtes de Pirajoux, un spectacle organisé en lien avec CA3B sur le thème du paysage.

Une exposition le 09 juin à 18h30 à la salle Garavand et en salle de motricité.

Suite à quelques incidents dans les escaliers de la cour de l'école, des travaux de peinture seront réalisés afin de les rendre plus visibles.

La prévision d'effectif à la rentrée s'élève à 83 enfants.

Manifestations à venir sur la commune :

- Jeudi 05 mars : Nettoyage des berges du Sevron organisé par la société de pêche de Béný,
- Dimanche 08 mars : loto organisé par le club des retraités,
- Samedi 14 et dimanche 15 mars : fête des matefaims organisée par l'amicale des donneurs de sang,
- Jeudi 19 mars : commémoration du cessez le feu de la guerre d'Algérie à 16 h 45.
- Samedi 21 mars : vente de truites organisée par la société de pêche de Béný au stade.
- Samedi 28 mars : le banquet des classes est annulé. Il est reporté au samedi 26 septembre.
- Dimanche 29 mars : Exposition et concert gratuit à 17 h à l'Eglise de Coligny organisé par la CA3B.
- Samedi 11 avril : Soirée comédie musicale organisée par FASILA'GYM